



LIMOGES

Protection de l'eau potable à la source

La Loi sur l'eau saine de l'Ontario protège l'eau potable de la source jusqu'au robinet en empêchant les contaminants de pénétrer dans les sources d'eau comme les lacs, les rivières et les aquifères. Des études scientifiques ont été effectuées récemment dans 26 communautés de notre région afin de déterminer la provenance de l'approvisionnement en eau et les activités qui pourraient avoir un impact négatif sur la qualité de l'eau potable. Les résultats complets sont inclus dans le *Rapport d'évaluation*.

Limoges

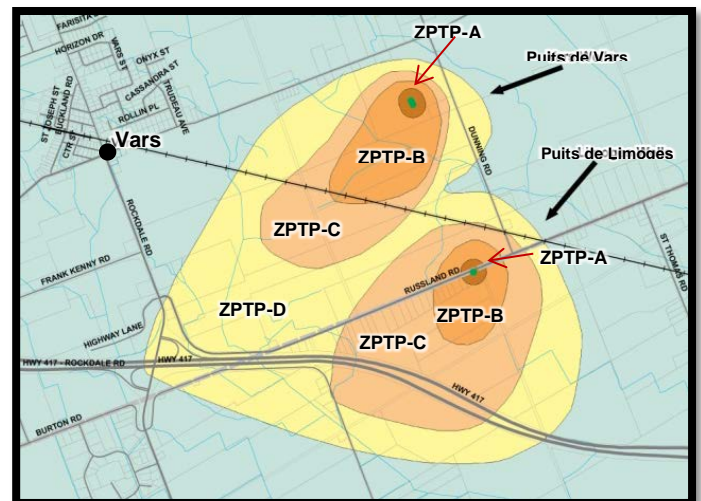
Le village de Limoges est situé dans le canton de Nation. Appartenant à la municipalité de la Nation et exploitée par SIMO, les deux puits desservent une population d'environ 3 300 personnes. Les têtes de puits de Limoges sont situées à 1,3 km des puits municipaux qui alimentent le village de Vars. Les deux systèmes s'approvisionnent en eau potable à partir du système aquifère de l'esker de Vars-Winchester.



Têtes de puits de Limoges

En quoi consiste une zone de protection de têtes de puits?

Une tête de puits est la structure physique du puits qui se trouve au-dessus du sol. La zone de protection de têtes de puits (ZPTP) est la zone autour du puits où les activités d'utilisation des terres risquent de compromettre la qualité de l'eau qui coule dans le puits. La taille et la forme d'une ZPTP sont déterminées par la quantité d'eau pompée et la direction et la vitesse auxquelles l'eau souterraine circule à travers l'aquifère pour se rendre au puits.



Zones de protection de têtes de puits (ZPTP) de Vars et Limoges

ZPTP-A: Un rayon de 100 mètres autour du puits. Les contaminants peuvent facilement s'infiltrer dans l'eau potable.

ZPTP-B: Les eaux souterraines contaminées atteindraient le puits en moins de 2 ans.

ZPTP-C: Les eaux souterraines contaminées prendraient de 2 à 5 ans pour atteindre le puits.

ZPTP-D: Les eaux souterraines contaminées prendraient de 5 à 25 ans pour atteindre le puits.

Notes de vulnérabilité

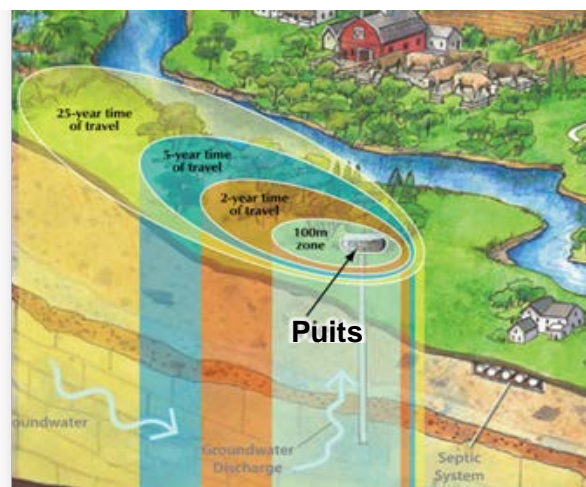
Les notes de vulnérabilité indiquent la susceptibilité d'une source d'eau potable de devenir contaminée. Les notes dans le Rapport d'évaluation sont basées sur les attributs de chaque prise d'eau. La profondeur de l'eau à la prise d'eau, la distance entre la prise d'eau et la terre ferme et tout historique en matière de problèmes de qualité d'eau à proximité de la prise sont des facteurs qui influencent la vulnérabilité de la prise d'eau en ce qui a trait à la contamination. Plus les notes de vulnérabilité sont élevées, plus le potentiel de contamination de la source d'eau est élevé, et 10 représente le score le plus élevé. Le tableau suivant résume les zones de vulnérabilité pour chaque ZPPE.

Zone vulnérable	Superficie par note de vulnérabilité (ha)				
	10	8	6	4	2
ZPTP-A	3.1				
ZPTP-B	0	9.4	23.9		
ZPTP-C		0	21.6		138.2
ZPTP-D			0	157.8	240.9

Menaces pour l'eau potable

Un total de 21 activités ont été identifiées comme étant des menaces pour les sources d'eau potable. Une activité peut être une menace importante en fonction de diverses circonstances, y compris la proximité à la prise d'eau, la vulnérabilité de la ZPPE et la nature de l'activité. Voici les activités qui représentent une menace importante pour l'eau de ce système d'eau potable.

Menaces pour l'eau potable
Traitement des eaux usées
Sites d'élimination des déchets
Activités agricoles
Pesticides
Sel et neige
Carburants
Produits chimiques



Qualité de l'eau existante

Une révision des données sur la qualité de l'eau obtenues lors des analyses régulières exécutées au puits de Limoges suggère qu'aucun problème n'exerce actuellement un impact négatif sur cette source d'eau potable.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Le Comité de protection des sources d'eau pour les rivières Nation Sud et Raisin a terminé son plan de protection des sources d'eau, en consultation avec les municipalités et les intervenants de la région. Ce comité est composé de membres de la communauté représentant le secteur public, les propriétaires fonciers, les agriculteurs, l'industrie, le commerce et les municipalités locales.

Le plan de protection des sources d'eau identifie les moyens de protéger la qualité et la quantité des sources d'eau potable municipales dans cette partie de l'Est ontarien. Le plan aborde les menaces existantes à l'eau potable et contient des politiques visant à empêcher ces menaces de s'intensifier. Il vise également à prévenir le développement de nouveaux risques à l'avenir.

Les offices de protection de la nature de la région des rivières Nation Sud et Raisin continueront à travailler avec les municipalités et les propriétaires fonciers afin d'assurer que l'eau potable locale reste saine, maintenant et dans l'avenir.